

RECHERCHE DE CANDIDATURE

Consultant senior en Plan d'Action de Réinstallation Route d'Accès

(PAR)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE MANDAT

Champ	Détail
Intitulé	Consultant Senior – Plan d'Action de Réinstallation (PAR) Route d'Accès
Commanditaire	Compagnie Générale d'Hydroélectricité de Volobe (CGHV)
Supérieur hiérarchique direct	Coordinateur du Groupe de Travail PAR – CGHV
Nature du contrat	Contrat de consultance individuelle – Prestation de services
Localisation	Principalement à distance (Antananarivo / International) avec missions terrain ponctuelles à discuter
Durée prévisionnelle	20 hommes/jours calendaires sur une période de 5 mois (dont ~5 j/j terrain hors trajet)
Démarrage	Dès contractualisation du Bureau d'Études PAR – Route d'Accès
Référence bailleur	Banque Mondiale – Standards ES (NES 5 notamment) et autres conventions ratifiées par Madagascar

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La CGHV développe un projet d'infrastructure nécessitant la réalisation d'une Route d'Accès. Ce projet, financé avec l'appui de la Banque Mondiale (BM), implique des déplacements physiques de populations (PAPs) et requiert la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en des standards sociaux internationaux.

Le PAR doit également être aligné avec le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de la Route d'Accès et ses sites connexes (sites d'emprunt, carrières, bases vie). La CGHV recherche un Expert reconnu de la Banque Mondiale, garant de la qualité et de la crédibilité du PAR auprès des bailleurs de fonds.

Il est à noter que l'expert ne jouera pas un rôle de revue externe a posteriori : il/elle sera un véritable co-producteur du PAR, ses expériences devront constituer une garantie de qualité vis à vis des bailleurs et autres organisations qui devront approuver le PAR.

3. OBJECTIFS DU MANDAT

Le consultant sera chargé d'assurer la conformité du PAR et du PGES aux référentiels suivants :

- Exigences du prêteur (Banque Mondiale) et autres parties prenantes
- Conventions internationales signées et ratifiées par Madagascar
- Bonnes pratiques internationales en matière de réinstallation involontaire
- Législation nationale : E&S, expropriation, foncier, routes, finances publiques

Il participera activement aux réunions des parties prenantes dans la réalisation du PAR Route d'accès.

4. ROLE SPÉCIFIQUES POUR LE PAR

- En étroite collaboration avec le Bureau d'Etudes, l'expert sera le référent technique senior au sein de l'équipe qui préparera le PAR. Il ne s'agit pas d'un rôle de relecture ou de validation externe a posteriori : l'expert est impliqué dès l'amont et tout au long du processus
- Cadrage de la méthodologie de recensement et d'évaluation des biens, des outils de collecte de données et de la structure de la base de données des PAP
- Participation sur le terrain à la formation des enquêteurs et montée en compétence de l'équipe PAR du consultant
- Briefing et orientations de l'équipe qui travaille sur le PAR sur les implications des standards internationaux attendus sur le projet et la réinstallation, sur base de retours d'expérience sur des PAR similaires
- Contribution à l'assurance qualité des enquêtes ménages et du recensement des PAP, notamment via des échanges avec le ou la responsable des équipes terrain (à minima à distance, possibilité de mission terrain à discuter)
- Revues intermédiaires de la base de données
- Co-rédaction de sections clés du PAR Routes d'accès
- Relecture et ajustements de l'ensemble des sections du PAR
- Arbitrage méthodologique si nécessaire, sur les cas complexes
- Construction avec le Bureau d'Etudes du planning détaillé de rédaction du PAR, son actualisation et les jalons de validation progressif
- Veille à la cohérence entre les engagements du PAR et les exigences spécifiques de la législation nationale (y compris phase CAE), des standards de référence et du contexte du projet
- Signature du document PAR final

5. RÉSULTATS CLÉS ATTENDUS

- Rapport de revue de tous les documents et annexes du PAR Routes d'accès
- Recommandations pratiques documentées et traçables suivant les textes réglementaires, les exigences des prêteurs/actionnaires et les bonnes pratiques
- Comptes Rendus des réunions avec recommandations / ajustements nécessaires
- Base de données PAP validée (complétude, cohérence, conformité aux standards)
- Validation du PAR Routes d'accès en conformité avec les exigences/normes en vigueur
- Disponibilité effective pour répondre aux questions et clarifications des bailleurs

6. PROFIL REQUIS DU CONSULTANT

Critère	Exigence
Expérience minimum	20 ans d'expertise dans la conduite ou supervision de PAR dans un contexte de projets financés par des bailleurs internationaux
Secteur de référence	Projets d'infrastructure – particulièrement routes nationales et secondaires
Expérience géographique	Expérience avérée à l'international dans des contextes socialement et géographiquement proches de Madagascar (atout : connaissance du cadre réglementaire malagasy)
Reconnaissance bailleurs	Profil connu et reconnu des équipes des Prêteurs – avec des PAR ayant obtenu la Non-Objection de la Banque Mondiale
Qualités professionnelles	Aptitude à produire des évaluations et recommandations objectives, fondées sur des éléments concrets et vérifiables
Langues	Français (courant) et Anglais (courant) – obligatoires

7. STRUCTURE DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Le consultant est invité à soumettre une offre financière détaillée conforme à la structure ci-dessous.

N°	Intitulé	Nb. j/j	Taux j/j	Montant total
1	Revue documentaire		_____	_____
2	Revue cadre réglementaire & analyse comparative		_____	_____
3	Cadrage méthodologique & formation enquêteurs		_____	_____
4	Co-élaboration outils d'information		_____	_____
5	Assurance qualité données PAP		_____	_____
6	Co-rédaction & AQ Rapport PAR		_____	_____
7	Ateliers & réunions Groupe de Travail PAR		_____	_____
8	Finalisation, signature PAR & disponibilité bailleurs		_____	_____
TOTAL HONORAIRES HT		20 j/j		_____

Note : Les frais de mission (per diem, transport, hébergement) sont pris en charge directement par CGHV selon les taux internes applicables et ne doivent pas être inclus dans l'offre financière.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Composante	Contenu requis
Offre Technique	CV détaillé + liste des PAR réalisés avec mention des bailleurs, Non-Objections obtenues, contexte géographique et sectoriel + note méthodologique (approche, calendrier d'intervention, modalités de collaboration)
Offre Financière	Tableau des honoraires journaliers pour chaque tâche, conformément à la structure Section 7 ci-dessus
Références	Attestations de bonne fin, lettres de recommandation de bailleurs (BM, BAD, AFD, etc.), ou tout autre document justificatif
Adresse de soumission	recrutement@cghv.mg – Objet : « Offre PAR Route d'Accès – [Nom du Consultant] »
Date limite de soumission	11 Mai 2026

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une convocation pour un entretien technique
- CGHV se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans obligation de justification
- Les tâches listées constituent une base de discussion : elles seront rediscutées avec le consultant retenu
- Le consultant participera à la réunion hebdomadaire entre CGHV et ses partenaires (Groupe de Travail PAR) pendant la durée du mandat
- Disponibilité pour répondre à des questions ou clarifications des bailleurs (LESA), et si nécessaire, participation à une réunion technique de présentation du PAR avec les équipes des prêteurs ou autres autorités qui validera le PAR
- Disponibilité attendue à partir de la contractualisation du Bureau d'Etudes